

REUNION PUBLIQUE
Le 24 janvier 2020 à Saint-Victor-la-Rivière à 18 h 30
en présence de la SEMERAP

Information par courrier du 10 janvier 2020 de Monsieur Johan JACLARD, Maire de Saint-Victor-la-Rivière à :

- *Tous les habitants, résidents secondaires, agriculteurs et commerçants de Saint-Victor-la-Rivière.*
- *Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière.*

Présents :

- *SEMERAP : Olivier JAUTZY, Directeur Général ; Jean-Luc ABELARD, Directeur Général Délégué, Fabien LACAZE, Ingénieur Responsable du service public d'eau potable, Fabien SIMONET, technicien Unité eau potable.*
- *environ 60 participants.*
- *Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Laurent DAVID, Carlos FERREIRA, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Sandrine GUITTARD, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.*

Des habitants et résidents secondaires se sont également excusés de ne pouvoir venir et ont exprimé le souhait d'avoir un compte rendu de la réunion.

I. Ouverture de la réunion publique par l'intervention de Monsieur Johan JACLARD, maire de Saint-Victor-la-Rivière

« Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Je vous remercie de vous être déplacés aujourd'hui pour cette réunion publique.

L'objet principal de ce soir est l'évolution de la gestion de notre réseau d'eau potable.

Mais avant d'entamer ce sujet, je voudrais d'abord au nom du conseil municipal, vous présenter tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année que nous venons d'entamer.

Je vous souhaite à vous et à vos proches de profiter de tous les bons moments que la vie peut vous offrir et de pouvoir faire face à tous les tracasseries qu'elle peut aussi nous infliger parfois en gardant tout l'optimisme nécessaire.

J'aimerais aussi profiter de ce moment pour dresser un petit bilan de la fin du mandat en cours. Je dis, de la fin, car je n'aborderai que la période à partir de laquelle j'ai été élu Maire.

Je trouve important de faire cet exercice et notamment dans mon cas puisque je ne serai pas candidat lors des élections du mois de mars prochain, ayant déménagé de la commune depuis le mois de novembre dernier.

L'intérêt de ce bilan est de pouvoir remettre un petit peu les choses à leur place mais aussi de vous donner des informations justes, afin d'éviter la circulation de mauvaises données.

En novembre 2017, suite aux élections complémentaires, l'équipe reconstituée a pris comme ligne de conduite pour les deux ans et demi qu'il restait pour terminer ce mandat, de ne pas engager de dépenses en dehors de ce qui était déjà programmé tout en essayant de satisfaire aux obligations qui nous étaient imposées par les services de l'Etat.

Nous avons affiché cette volonté dans le but de rééquilibrer les finances communales et de baisser progressivement notre endettement. Ceci était vraiment devenu nécessaire pour faire face aux baisses de nos recettes dues à des dotations de l'Etat en diminution, et aux ventes de bois de plus en plus rares et aléatoires voire inexistantes cette année.

Tout cela, avec le choix de ne pas augmenter les impôts locaux.

Je voudrais aussi revenir sur le budget de l'eau. Le forfait qui a été instauré en 2015 était une formule acceptée par la Préfecture mais seulement parce qu'il s'agissait d'une solution provisoire en attendant l'installation des compteurs.

La collecte de ces forfaits génère chaque année une recette de plus ou moins 35 000 euros, que nous utilisons pour faire fonctionner le réseau d'eau en couvrant les dépenses liées aux frais de redevance annuelle à verser à l'Agence de l'eau, d'analyses, de réparation des fuites, de traitement, d'extension de réseau, le temps passé par notre agent communal ainsi que les frais d'études et le remboursement des échéances d'emprunts en cours. Tout ceci était auparavant supporté par le budget communal (par le biais d'une subvention d'équilibre), donc par nos impôts, au détriment d'autres investissements.

Ces frais n'absorbent pas la totalité des recettes perçues, l'excédent étant alloué à l'investissement nécessaire (environ 15 000 €) pour répondre aux obligations de mise aux normes des ouvrages et du réseau selon les prescriptions qui nous sont faites.

Nous avons imaginé dans un premier temps que ces recettes nous suffiraient pour réaliser les travaux d'installation des compteurs mais ce n'est pas le cas et notre endettement ne nous permet pas de solliciter un prêt bancaire.

Tout ceci pour vous dire que l'intégralité des recettes encaissées par les forfaits, est utilisée pour le réseau d'eau ou provisionnée pour des travaux à venir.

Nous nous sommes donc concentrés sur l'eau et l'assainissement qui étaient les deux points noirs de notre commune aux yeux de l'administration mais aussi car, comme on vient de le voir, l'eau pèse lourd sur nos finances.

La vente de l'ancien terrain de camping pour l'activité des Galopins du Sancy nous a permis de rembourser un emprunt. C'est une double satisfaction pour nous puisque cette activité a dynamisé le bourg, fédéré des enfants autour de leur passion et refait de ce lieu un point d'attraction touristique. Marion et Quentin, les propriétaires, se sont bien intégrés dans la commune par leur sympathie et leur entrain à participer à toutes les manifestations du village. Nous les en remercions.

Nous sommes, en ce moment, en train de finaliser la vente du bâtiment de l'auberge communale. Les exploitants, Delphine et Olivier, après avoir été de bons locataires pendant 15 ans ont souhaité se porter acquéreurs des murs de leur commerce et après estimations et négociations, nous sommes tombés d'accord sur un prix de vente qui satisfait chaque partie.

Cela permettra à la commune, suite à une opération blanche, les loyers couvrant les mensualités d'emprunt, de récupérer une somme d'argent qui sera la bienvenue pour les budgets et projets à venir tout en soldant la fin de l'emprunt contracté pour sa construction de l'auberge.

Tout cela en permettant aux propriétaires de pérenniser leur activité qui contribue largement au dynamisme de la commune.

Cette transaction libèrera également la commune de ses obligations d'entretien qui auraient augmenté au fil des années.

Pour améliorer un petit peu les recettes nous avons décidé de répondre favorablement dans la mesure du possible aux demandes plus ou moins récentes d'achat de petites parcelles de terrains communaux ou sectionaux destinés à faciliter la vie des demandeurs.

Pour ce qui est des dépenses, en accord avec le conseil municipal, j'ai essayé de faire des économies partout où c'était possible, dans les frais quotidiens et en repoussant les projets les moins urgents. Mais aussi en mettant à contribution les élus à chaque fois que c'était possible en fonction des compétences et des disponibilités de chacun.

J'ai beaucoup fait appel à François GORY pour aider l'agent technique communal dans ses travaux. Jacques GIOGHI, Gérard FOURAGE et Laurent DAVID ont réalisé un gros travail de tri et d'archivage à la Mairie ce qui a évité bien des heures de travail aux agents communaux qui y ont passé du temps également.

Eric BERTIAUX et François GORY ont également beaucoup travaillé sur le réseau d'eau et l'inventaire des équipements en vue du chiffrage des travaux à réaliser.

La commission travaux a suivi de près les demandes d'acquisition de terrains et les différents chantiers réalisés afin d'optimiser les recettes et dépenses qui en découlent. J'en remercie les membres : Eric BERTIAUX, François GORY, Carlos FERREIRA, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI et Dominique ROIRON.

Je ne vais pas aller plus loin dans cette présentation mais tout ceci pour vous dire que de l'extérieur, nous avons peut-être parfois donné l'impression qu'il ne se passait pas grand-chose. Ce n'est pas par manque d'envie ou d'idées, croyez-moi, mais simplement pour repartir sur des bases saines et solides. Le travail de mise à jour qui a été fait était important et indispensable pour permettre à Saint-Victor d'aborder l'avenir sereinement.

Je veux conclure en remerciant mon équipe municipale dans son ensemble qui a toujours œuvré et pris les décisions en privilégiant les finances de la commune et les intérêts de ses habitants. Je ne peux pas terminer sans remercier Sophie, Sandrine et Daniel, agents communaux, pour leur confiance et leur disponibilité.

Nous allons maintenant aborder le sujet de l'eau.

Je vais d'abord vous présenter Olivier JAUTZY, Directeur Général de la SEMERAP, Jean Luc ABELARD, Directeur Général délégué, Fabien LACAZE, responsable du service public de l'eau potable et Fabien SIMONET, agent en charge de notre secteur.

Je ne vais pas vous refaire une présentation de la SEMERAP, je l'ai déjà fait lors de la dernière réunion publique.

Comme je vous l'avais annoncé, nous avons continué à avancer sur la gestion de notre réseau d'eau potable avec la SEMERAP et réussi à établir un tarif de l'eau et d'abonnement au service le plus juste possible.

Le rôle de la SEMERAP va être, dans un premier temps, l'installation des compteurs chez les particuliers et les professionnels, puis au quotidien, la gestion du réseau d'eau potable, des nouveaux branchements, des fuites, de la qualité de l'eau mais aussi la facturation et le recouvrement, tâches réalisées auparavant par les agents communaux.

Pour finaliser cela il nous a fallu prendre un peu plus de temps que prévu.

Dans un premier temps, nous avons déterminé le montant des travaux à réaliser pour installer les compteurs sur chaque branchement. Cela a demandé des visites sur le terrain, dans chaque village avec les adjoints, l'employé communal et les agents de la SEMERAP.

Pour calculer le prix du mètre cube d'eau et de l'abonnement, nous avons trois facteurs à prendre en compte :

- le montant total des travaux et des charges d'exploitation du réseau*
- le volume d'eau consommé et donc facturé sur l'ensemble de la commune*
- la durée sur laquelle les travaux et investissements pouvaient être amortis et donc la durée du contrat qui en découlerait.*

Après avoir fait le chiffrage au plus juste du chantier, nous avons décidé d'installer des compteurs sur les bâtiments agricoles pour en connaître la consommation à une période représentative de l'année. En effet, pour les volumes des habitations et autres professionnels nous disposons de statistiques assez précises mais pour l'agriculture chaque cas est un peu particulier en fonction de son activité. Et ce secteur représente une part importante du volume d'eau nécessaire à Saint-Victor. Il nous fallait donc des mesures.

Finalement, le seul facteur que nous pouvions faire varier et qui nous permettait d'ajuster le prix du m³ d'eau et de l'abonnement, était la durée du contrat.

La SEMERAP nous a fait plusieurs simulations avec différentes durées et des montants d'abonnements plus ou moins élevés pour faire varier le prix du m³.

En Conseil municipal, nous avons choisi d'opter pour une durée de contrat de 30 ans avec un abonnement au prix de 55 € HT. Ce choix nous permet d'obtenir un tarif du m³ d'eau de 1.32 € HT, proche des prix pratiqués autour de nous. Ce prix comprend une part pour la SEMERAP et une part communale qui sera destinée à financer les investissements nécessaires sur notre réseau, la SEMERAP assurant elle le fonctionnement.

La pose des compteurs va être effectuée sur le premier semestre de cette année afin qu'à partir du 1^{er} juillet 2020 tout le monde commence à payer l'eau en fonction du volume consommé. Ce sera donc une année de transition, avec un forfait sur les 6 premiers mois puis un abonnement et une facturation au volume sur les 6 mois suivants. Pour des raisons pratiques, la totalité sera facturée par la SEMERAP qui reversera à la commune sa part.

C'est une décision importante, on pourrait dire historique, mais assurément indispensable, que le Conseil Municipal a pris à l'unanimité et après mûre réflexion.

Il ne faut pas se cacher non plus que nous n'avions aucun autre choix qui s'offrait à nous.

Ceci dit, je pense que nous n'aurons pas à le regretter car nous avons à faire à des gens sérieux, dont l'intérêt est le même que le nôtre, le service de l'utilisateur, qui ne recherchent pas le profit mais bien l'équilibre des collectivités pour lesquelles ils travaillent. Ces communes sont les actionnaires de leur société.

Je vous rappelle au passage que quoi qu'il en soit, la compétence eau et assainissement sera transférée obligatoirement en 2026 à la communauté de communes dont nous faisons partie [« Loi NOTRe » n°2018-702 du 3 août 2018] et qui a déjà laissé entendre que ce qui ne serait pas régularisé d'ici là, devra l'être lors du transfert. Aujourd'hui Besse, Chastreix, Espinhal et La Godivelle sont également devenus actionnaires de la SEMERAP pour le service assainissement et/ou de l'eau.

Je vais maintenant laisser la parole au directeur de la SEMERAP, et à ses collègues qui vont vous donner plus de détails sur le fonctionnement commun que nous allons adopter puis nous vous donnerons la parole pour toutes questions.

Tout cela avant de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié servi par les conseillers municipaux.

Je vous remercie de votre attention. »

II. Interventions de la SEMERAP

- **Intervention de Monsieur Olivier JAUTZY, Directeur Général**

« La SEMERAP est une société publique locale (SPL) détenue par les collectivités. Les élus sont nos patrons. Nous n'avons pas vocation à générer de l'argent mais devons gérer l'équilibre entre les charges et les ressources. Il y a 180 personnels à la SEMERAP. Je vous présente Fabien LACAZE, ingénieur responsable service eau potable et Fabien SIMONET, technicien de secteur. Ils seront vos interlocuteurs privilégiés. Tout le personnel administratif se trouve au siège à Riom. C'est là qu'il faudra appeler pour des questions sur la facturation, le paiement, les demandes de dégrèvement, etc.

L'eau est un bien qui appartient à tous et qui n'a pas de prix. Ce qui a un coût c'est le service (distribution, qualité de l'eau, entretien des réseaux, etc). Notre but est de faire payer le juste prix. Je laisse la parole à Fabien LACAZE. »

[Présentation SEMERAP.pptx](#)

- Intervention de Fabien LACAZE

« Votre réseau est constitué de plusieurs équipements :

- 7 captages dont nous devons assurer l'entretien et surveiller le fonctionnement, ainsi que veiller à la qualité de l'eau et suivre l'évolution du débit des ressources.
- 5 réservoirs dont nous assurerons le nettoyage une fois par an et des visites de contrôle, et le suivi des volumes produits (rendement, télégestion).
- Pour la pose des compteurs, vous nous avez déjà rencontrés. Voici comment est fait un compteur pour ceux qui n'en auraient jamais vu. Il y aura 2 cas :
 - Pose des compteurs dans les maisons quand on ne peut pas faire autrement
 - Pose des compteurs dans des regards (existants ou à poser) pour éviter le gel, dans le domaine privé ou le domaine public.

Il y aura 2 télé-relevés par an, nous n'aurons pas besoin de rentrer chez vous.

Voici les coordonnées de la SEMERAP. Sachez également qu'il y a une astreinte 24h/24. »

[Réunion publique.pptx](#)

- Intervention de Jean-Luc ABELARD

« J'insiste sur le fait que par son statut de société publique locale, nous ne faisons pas de marges, nous n'avons pas d'objectifs de résultats ni de dividendes à reverser. Ce fut compliqué pour nous de chiffrer étant donné qu'il n'y a pas de compteurs mais le prix de l'eau (part SEMERAP) peut être révisé à la baisse. C'est déjà arrivé pour 2 collectivités. Par contre, il n'y aura pas de hausse. »

III. Interventions diverses

- « Comment serons-nous facturés ? »
 - « Deux fois par an. Le paiement pourra être mensualisé. L'abonnement de 55 € HT annuel est proratisé au jour près. »

- « Si on n'a pas de vanne d'arrêt en amont ? »
 - « Il y aura un robinet/vanne d'arrêt posé en amont. La SEMERAP est propriétaire jusqu'au compteur inclus. S'il y a une fuite après compteur, ce sera de la responsabilité de l'abonné. Mais sachez que depuis la loi WARSMANN, un plafonnement de votre facture peut être demandé en cas de fuite après compteur »

- « Quid des fontaines dans les villages ? A Bessolles, quand de l'eau est tirée par un agriculteur, nous n'avons plus de pression. »
 - « Certaines fontaines sont sur les trop-pleins et quelques-unes sur le réseau. Des compteurs doivent être installés pour mesurer le rendement. Nous verrons les situations particulières au fur et à mesure de nos interventions. »

- « Quel est le délai pour poser un compteur ? »
 - « Entre une demie heure et deux heures selon la difficulté ».

- « J'ai des gîtes. Il ne devra pas y avoir de travaux quand mes locataires seront là. »
 - Nous allons commencer par Jassat. Comme il y a beaucoup de résidences secondaires, nous avons besoin de planifier nos interventions. »

- « Quelle sera la part assainissement sur la facture ? »
 - « Il n'y aura pas de part assainissement. La commune n'a pas d'assainissement collectif. Les installations chez les particuliers sont autonomes. »

- « Et pour le forfait que nous venons de payer ? »
 - « Il s'agit du forfait pour l'année 2019 pas 2020. »

- « Qui paye pour l'installation des compteurs ? »
 - « La SEMERAP. Le coût a été lissé sur 30 ans dans le prix de l'eau [durée du contrat d'affermage] »

- « Vous parlez en hors taxes, quel est le montant de la TVA ? »
 - « La TVA est de 5.5 % sur l'eau et sur les abonnements. »

- « Est-ce que cela comprend la part Agence de l'eau ? »
 - « Non, la part Agence de l'eau est à ajouter. Elle s'élève à 0.230 € par mètre cube. Elle sera indiquée sur la facture et reversée à l'Agence de l'eau. L'Agence de l'eau se sert de cette redevance pour subventionner les investissements des collectivités notamment. »

- « Lors des nettoyages des réservoirs, il y aura une coupure d'eau ? Quels produits vont être utilisés et où seront-ils rejetés ? »
 - « Il y aura une coupure d'eau mais tout le monde sera averti. Le lavage/rinçage se fera au chlore. L'eau de lavage/rinçage n'est pas évacuée dans le réseau mais dans le milieu naturel à proximité de l'ouvrage. »

- « Est-ce que l'eau sera traitée ? »
 - « Elle l'est déjà. Presque tous les captages ont un poste de chloration, sauf Le Verdier, Courbanges et Le Breuil (4 Charreyres). Le dosage est tel que l'eau n'a pas le goût du chlore. Tant que la qualité de l'eau est bonne, il n'y a pas lieu d'installer des postes de chloration supplémentaires. Une synthèse de la qualité de l'eau sera adressée avec vos factures. Les résultats d'analyse d'eau des communes sont en ligne depuis longtemps sur le site de l'ARS et seront mis en ligne sur le site de la commune. »

- « A Courbanges, plusieurs maisons sont sur le même branchement. »
 - « Oui. Il est prévu de simplifier le réseau de Courbanges. »

- « A Rocheromaine également. »
 - « Oui, il y a également une simplification à faire qui pourrait entraîner une extension du réseau dont une partie serait à la charge de la commune. »

- « Nous n'avons pas reçu la facture pour le contrôle de l'assainissement. »
 - « La commune vient juste de recevoir le rapport global. Nous devons faire un point. Les factures seront envoyées avec les rapports individuels. »

IV. Fin de la réunion publique

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il indique que les travaux débiteront dès la semaine prochaine au village de Jassat.

Le compte rendu de cette réunion sera publié sur le site internet de la commune.

Des brochures sont à disposition et Monsieur le Maire invite les habitants à se rapprocher des représentants de la SEMERAP s'ils ont des questions particulières.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes présentes et les invite à prendre un verre au fond de la salle.

Fin de la réunion vers 20h.